



Réf. Farde e-Assemblées : 2326402

N° OJ : 52

**Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020**

**Objet :** Contrat de Quartier Durable LES MAROLLES.- Opération 5.06.- "Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable".- Règlement de participation. (Réf. 20200129)

Le Conseil communal,

Considérant que l'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable », à mener par la Cellule Rénovation urbaine de la Ville de Bruxelles, figure au programme quadriennal de revitalisation du Contrat de Quartier Durable Les Marolles (CQD Les Marolles), adopté par le Conseil communal le 23 avril 2018 et par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale par notification à la Ville de Bruxelles en date du 11 juillet 2018 ;

Considérant que cette opération sera menée pour répondre aux besoins des associations et des structures du quartier des Marolles œuvrant dans le secteur (de l'aide) alimentaire ;

Considérant que cette opération servira principalement à destination des personnes précarisées du quartier en intégrant un ou plusieurs des axes suivants :

- la prospection en vue d'une augmentation et d'une diversification de l'approvisionnement de l'offre alimentaire régulière et de qualité gratuite ou à tarification sociale à destination des publics précarisés par l'organisation de récupération d'invendus et/ou non consommés alimentaires, de recherche de dons, de partenariats avec des producteurs, d'achats collectifs,
- le renforcement du réseau (de l'aide) alimentaire par une coordination et une mutualisation des moyens logistiques et humains au profit des partenaires du secteur (en termes de collecte, de stockage, de reconditionnement éventuel et de distribution (de l'aide) alimentaire),
- la sensibilisation et la promotion d'une alimentation saine et de qualité (lutte contre l'isolement et création de cohésion sociale autour de projets alimentaires, formations sur la transformation et la conservation d'aliments, promotion de questions de santé à travers des projets de sensibilisation à la lecture d'étiquetage, etc.) ;

Considérant qu'à cet effet, la Cellule Rénovation urbaine a rédigé un règlement de participation en vue de sélectionner les lauréats en tant que porteurs de projet et en vue de définir les droits et les obligations de chacune des parties pour l'exécution des appels à projets en question ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique

Le règlement de participation quant à l'opération 5.06 – « Appel à projets de soutien au secteur (de l'aide) alimentaire pour une alimentation saine et durable », à mener dans le cadre du CQD Les Marolles, est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Guide pratique des actions SE \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)